39

Case
FRC
4131

DÉLIBÉRATION
DES
TROIS-ORDRES
Du Mandement de la Buissiere.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

DÉLIBÉRATION.

DU dimanche, 17 août 1788, à trois heures de relevée, au lieu de la Buissiere, à la place accoutumée à tenir les délibérations générales des communautés de la Buissiere, Barreaux, Sainte Marie-d'Aloix, Sainte Marie Dumont, Saint Vincent-de-Mercuse, la Flachere, le Montalieu, Saint Marcel & Belle-Chambre, formant le mandement de la Buissiere;

Pardevant nous Antoine Chabert, notaire royal, châtelain dudit mandement, résidant au Montalieu, écrivant sieur Joachim Revol, faisant fonction de secretaire-greffier, se sont assemblés messieurs des trois-ordres de toutes lesdites communautés, ensuite de la convocation faite à l'issue de la messe paroissiale de chaque paroisse, dimanche dernier, & au domicile de chacun, par les consuls desdites communautés, & où se sont trouvés:

CLERGÉ.

MM.

François-Marie d'Ailly, *archip., curé de Barreaux, syndic.*

Joseph Besset, *curé primitif de Saint Vincent-de-Mercuse.*

Jacques Teppe, *curé de Sainte Marie-Dumont.*

Michel Pison, *curé de la Buissiere.*

Pierre-François Bouzu, *curé de Sainte Marie-d'Aloix.*

NOBLESSE.

MM.
Marc-Antoine, marquis de Morard, *syndic.*
Sebastien - Victor de Maximi, *chevalier de Saint Louis.*
François du Verney de Saint Marcel.

TIERS-ÉTAT.

MM.
Lau. Camant } *Syndics.*
Ant. Paturel }
Joseph Baume, *Docteur en médecine.*
Antoine Amard de Chatelard.
Philippe Bernard.
Jean d'Alliere.
Pierre Vicat.
Pierre Revol.
Nicolas Molier.
Joseph Genton.
Louis Genton.
Etienne Jullien.
Hugues Rey.
Laurent Rey.
Etienne Beurriant.
Laurent Buissard.
Jean-Baptiste Paturel.
Marcellin Dulin.
François Chabert.
Pierre Roli.
Joseph Merand.
Balthazard Brun.
Jean Ortoland.
Claude Berthel.
Pierre Chatain.
Vincent Brancasse.
Pierre Hustache.
Denis Paturel.
Jean Terras.
Pierre Giroud.
Jean Dameyrol.
Etienne Billon.
Claude Charpin.
François Guillodin.
Claude Marion.
Louis Lambert.
Pierre Jaquemet.
Dominique Jaquemet.
Pierre Brun.
Louis Perrotin.
Nicolas Simond.
Joseph Beurriand.
Jean Paturel.
Laurent Giroud.
Valantin Chavant.
François Chavant.
Jean Janon.
Clément Berthel.
Claude Roli.
Jean Billon.
Etienne Jaquemet.

Antoine Gonard.
Benoit Berthel.
Jacques Cochet.
Jean Bouvier.
François Rubat.
Casimir Peclet.
Charles Ortoland.
François Charpin.
Michel Guimet.
Jean Charpin.
Joseph Souton.
Jean Guiguet.
Joachim Guillodin.
François Guillodin.
Pierre Guillodin.
Jean Guillodin.
Balthazard Guillermond.
Ancelme Brun.
Vincent Faure.
Claude Camand.
Marc Paturel.
Antoine Mermet.
François Bonnat.
Pierre Marion.
Balthazard Coup.
Jean Revilly.
Joseph Chalvet.
Joachim Jaquemet.
Jean Camand.
François Rolly.
Balthazard Beurriand.
Claude Molaret.
Claude Couturier.
Claude Doré.
Jean Buisson.
Nicolas Rolly.
André Curret.
Joseph Rogat.

Tous Bourgeois & notables Habitants desdites Communautés.

Lecture faite à haute voix des articles de délibération des trois-ordres de la ville de Grenoble, du quatorze juin dernier ;

De celle tenue au château de Vizille par les trois-ordres des villes, bourgs & communautés de la province, y assemblés le vingt-un juillet suivant ;

De la délibération des trois-ordres de la ville de Grenoble, du treize du présent mois, adressée partiellement à toutes les communautés ici assemblées, avec une lettre d'invitation du lendemain quatorze.

Messieurs des trois ordres qui composent la présente assemblée, n'ayant pu exprimer plutôt leurs

vœux en corps par défaut d'invitation de la part de Messieurs des trois-ordres de Grenoble, à la suite de leur délibération du quatorze juin, qui ne leur est parvenue qu'indirectement, & qui ne parle que des villes & bourgs, s'empressent de se réunir au surplus de la province : en conséquence ils déclarent, de voix unanime, adhérer d'esprit & de fait, & sans aucune restriction, à tout ce qui a été arrêté à Vizille par la délibération du vingt-un juillet dernier.

Pénétrés de reconnoissance pour les vues bienfaisantes de Sa Majesté qui, par un arrêt de son conseil du 2 du présent mois, qui a été publié & affiché dans toutes les communautés ci-assemblées, a bien voulu avoir égard aux réclamations de la province, en lui permettant la convocation de ses états particuliers.

Prenant en considération tout ce qui a été proposé dans l'assemblée de Grenoble, du treize du présent mois, inviolablement attachés aux droits & privileges de la province, sont d'avis qu'en l'état ils ne peuvent délibérer sur les dispositions de l'arrêt du conseil dont s'agit, mais qu'il doit en être référé à la premiere délibération générale de la province, indiquée au premier septembre prochain, lors de laquelle on connoîtra le vœu universel, d'après lequel la province réunie pourra se faire entendre pour obtenir ses états dans une forme légale & conforme à ses constitutions.

Par ces considérations, MM. du Clergé députent la personne de M. Pouchot, ancien curé de St. Ferjus, syndic de MM. les curés du diocèse, sans qu'il soit permis au bureau diocésain d'en nommer d'autre.

MM. de la noblesse, M. de la Valette, che-

valier d'honneur en la chambre des comptes, à ſon défaut, même enſemble, M. Duverney de Saint Marcel.

Et MM. du tiers-état, les perſonnes de MM. Amard de Châtelard & Bernard, Bourgeois, & Chabert notaire & Châtelain, & les uns en l'abſence des autres, pourvu qu'ils ſoient au nombre de deux, qu'ils prient de vouloir les repréſenter à l'aſſembée du 1er. ſeptembre prochain, des trois-ordres de la province, & à toutes les autres aſſemblées qui pourront ſe tenir, relatives à ſes droits, privileges & intérêts; de donner leur avis, & de voter conjointement avec les repréſentants de toutes les autres communautés de la province, & délibérer, de concert, ſur ce qui pourra être agité dans leſdites délibérations.

Au ſurplus, il a été arrêté qu'il ſera envoyé un extrait de la préſente à MM. des trois-ordres de la ville de Grenoble; & lecture faite du délibéré ci-deſſus, il a été unanimement accepté par MM. des trois-ordres ci-aſſemblés, qui en ont requis acte que nous leur avons octroyé, & ont ſigné ceux qui l'ont ſu faire, les autres de ce interpellés.

844